

# Résolution sur la traite des être humains dans le Sinaï, en particulier le cas de Salomon W.

2012/2569(RSP) - 15/03/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la traite des être humains dans le Sinaï, en particulier le cas de Salomon W.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et EFD.

Le Parlement rappelle qu'en décembre 2011, plusieurs personnes ont été enlevées aux abords d'un camp de réfugiés des Nations unies au Soudan par des trafiquants d'êtres humains issus de la tribu Rashaida et que 27 d'entre elles, dont quatre filles et une femme avec un enfant en bas-âge, de nationalité érythréenne, ont été emmenées à Rafah, dans le Sinaï, en Égypte. Parmi les femmes, certaines ont été battues et maltraitées et d'autres ont été tuées, et leur corps, jeté dans le désert. Un jeune homme Érythéen de 25 ans, Salomon, est la seule personne à avoir pu échapper à ses ravisseurs. Il a également été témoin de meurtres, de tortures et de viols.

Sachant que la vie de Salomon est en danger, que les trafiquants d'organes humains sont à ses trousses et ont mis sa tête à prix pour 50.000 dollars, le Parlement indique que Salomon est protégé par les Bédouins salafistes de Cheikh Mohamed. C'est la raison pour laquelle il prie les autorités égyptiennes **d'intervenir rapidement afin d'assurer à Salomon une protection efficace pour le garder en vie**. Il invite les autorités égyptiennes à protéger Salomon en tant que victime de la traite, et à faire en sorte que toutes les personnes qui en ont été victimes, en particulier les femmes et les enfants, soient définitivement à l'abri de ce trafic. Par ailleurs, les autorités égyptiennes sont appelées à enquêter sur ces nombreux meurtres et à **appliquer la législation nationale et internationale existant contre ce type de criminalité organisée** que constitue la traite des êtres humains.

Les députés rappellent en outre que chaque mois, une moyenne de 2.000 personnes entrent en Israël par le Sinaï, beaucoup d'entre elles étant aidées par des passeurs qui ont établi un vaste réseau dans la région (les estimations israéliennes parlent de quelque 50.000 Africains ayant pénétré illégalement sur le territoire d'Israël via le Sinaï, depuis 2005). Dans ce contexte, le Parlement demande que **les agences des Nations unies et les organisations de défense des droits de l'homme aient pleinement accès aux zones concernées par le trafic et la traite des êtres humains au Sinaï**. La haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission sont appelées à faire de ce sujet l'une des principales priorités à l'ordre du jour du **dialogue politique avec l'Égypte** et à inciter vivement le gouvernement égyptien à lutter contre la traite des êtres humains et à respecter les obligations qui lui incombent en vertu des conventions internationales relatives aux réfugiés.

De manière générale, le Parlement prie les autorités égyptiennes à **prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la torture, l'extorsion et la traite dont sont victimes les réfugiés érythréens et d'autres réfugiés dans le pays**, et de poursuivre ceux qui se risquent à violer les droits fondamentaux des réfugiés et qui pratiquent une quelconque forme d'esclavage, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants. Il se félicite des activités des organisations de défense des droits de l'homme égyptiennes et israéliennes, qui fournissent une assistance et des soins médicaux aux victimes de la traite des êtres humains dans le Sinaï et demande à la communauté internationale et à l'Union européenne de soutenir leurs activités.

Reconnaissant que les migrants clandestins au Sinaï représentent une menace pour la sécurité de l'Égypte et d'Israël, le Parlement demande cependant aux forces de sécurité égyptiennes et israéliennes d'**éviter de recourir à la force contre ces migrants** en situation irrégulière.

Il invite les autorités égyptiennes à mettre en œuvre la loi de 2010 visant à combattre la traite, et à prendre des mesures telles que des recherches, des campagnes d'information et des campagnes dans les médias, ainsi que des initiatives sociales et économiques, afin de combattre la traite des personnes. Enfin, le Parlement engage l'Égypte, Israël et la communauté internationale à poursuivre et à intensifier encore leurs efforts dans la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains au Sinaï.